

TOURCOING - COMMUNE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DCP_D2023_0344 avec 1 pièce(s) jointe(s)
Date de décision : 30/01/2023
Objet : Avenant 3 au marché "Papier numérique Offset Preprint pour presse numérique"

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Commande Publique - Marchés publics

Date de télétransmission : 30/01/2023 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : L2122_CANON.pdf

Annexes :

1 - Avenant_CANON.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

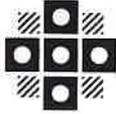
Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20230130-DCP_D2023_0344-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 30/01/2023



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

DCPAJI_D2022_0370

Objet : Avenant n°1 au marché n° 19063
« Location et maintenance de solutions
d'impression multifonctions connectées
pour la Ville et le CCAS de la Ville de
Tourcoing »

DECISION MUNICIPALE PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu l'article L 2122-18 du code Général des Collectivités Territoriales permettant la délégation de signature du Maire ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22 du code Général de Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté DCPAJI 2022-0088 du 4 octobre 2022 portant délégation de signature au Premier Adjoint Monsieur VUYLSTEKER ;

Vu l'article R2194-5 du Code de la Commande Publique disposant que « le marché peut être modifié lorsque la modification est rendue nécessaire par des circonstances qu'un acheteur diligent ne pouvait pas prévoir » ;

Vu la Circulaire n° 6374/SG de la Première Ministre du 29 septembre 2022 formulant des recommandations aux collectivités locales pour répondre aux problématiques de flambée des prix dans l'exécution des contrats de la commande publique ;

Considérant que la société CANON FAC HDF est attributaire du marché n° 19063 « Location et maintenance de solutions d'impression multifonctions connectées pour la Ville et le CCAS de la Ville de Tourcoing » ;

Considérant la flambée des prix de l'énergie, des frais de logistique, la pénurie des matières premières en particulier des puces électroniques. Cette situation est exceptionnelle est indépendante de la volonté de la société CANON FAC HDF ;

Considérant que la société a fourni un Bordereau des prix unitaires (BPU) avec les prix actualisés ;

Considérant la nécessité d'avenanter le marché pour pouvoir assurer la continuité du service de location et maintenance de solutions d'impression multifonctions connectées pour la Ville et le CCAS de la Ville de Tourcoing ;

Considérant l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres réunie le 25 janvier 2023 ;

DECIDONS

Article 1er : D'autoriser la signature de l'avenant n°1 au marché n° 19063 « Location et maintenance de solutions d'impression multifonctions connectées pour la Ville et le CCAS de la Ville de Tourcoing » à la société CANON FAC HDF située 108 Avenue de Flandre à WASQUEHAL (59290).

Article 2 : Le présent avenant permet une augmentation globale des prix de 6,7 % sur le marché actuel à partir du 1er juillet 2022. Les nouveaux prix applicables sont ceux indiqués dans le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) actualisé joint au présent avenant.

Article 3 : Les dépenses résultant de l'exécution du marché seront imputées sur le budget communal. Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité ;
- Le Trésorier pour information ;
- La Maire et les services concernés pour application.

A Tourcoing, le

30 JAN. 2023



Pour le Maire et par délégation
Le Premier Adjoint
Jean-Marie VUYLSTEKER

DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de ladite décision.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Publié sur le site de la Ville le :

30 JAN. 2023